

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 9 juin 2020 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. ROUVIER, 1^{er} Adjoint**.

Présents : MC. FABRE DE ROUSSAC - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. MICHEL-KELLY - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS - C. PINO - G. GUIRAUD - C. BASTIDE - J. GROSSO - D. SAUVADE

Absent représenté : A. CHOUKROUN par M. ROUVIER

Absents : Y. MICHEL - J-F. MARY

2. CA, CG et Affectation du résultat budget Principal (Annexes 1 & 2)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31 et L.5216-5

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du Conseil municipal, adoptant le budget Primitif de l'exercice 2019,

Vu les décisions modificatives du même exercice,

Vu les titres définitifs de créances à recouvrer,

Vu le détail des mandats établis par l'ordonnateur,

Vu le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Trésorier de Frontignan, comptable de la commune de Marseillan, annexé à la présente délibération,

Vu le Compte administratif 2019 établi par le Maire de la commune de Marseillan, annexé à la présente délibération,

Vu la délibération autorisant le trésorier à passer une opération non budgétaire sur le compte 1068 ;

I – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU

Le Compte Administratif, établi annuellement par l'ordonnateur à la clôture de l'exercice budgétaire et le Compte de Gestion, dressé pour la même période par le comptable, rendent compte des opérations budgétaires exécutées durant l'exercice.

Ils présentent les résultats comptables de l'exercice et permettent de rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget et les réalisations effectives.

Toutes les opérations de l'exercice 2019 sont définitivement closes et les crédits restés sans emploi sont annulés.

En application de l'article L.1612.12 du CGCT, le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution du budget,

Considérant la Concordance entre le Compte de Gestion retraçant, notamment la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur Armand Turpin, comptable public, et le Compte Administratif présenté par Monsieur Yves Michel, Maire,

Il est proposé au Conseil municipal,

De constater les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice, au bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

D'approuver le Compte Gestion établi pour l'exercice 2019 par le Trésorier principal,

D'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2019 arrêté aux résultats suivants :

INVESTISSEMENT

EXECUTION DU BUDGET 2019	DEPENSES	
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES	8 671 466,40	8 671 466,40
REALISATIONS		
OPERATIONS REELLES	7 524 365,82	5 419 539,48
OPERATIONS D'ORDRE	83 242,32	1 413 659,91
TOTAL	7 607 608,14	6 833 199,39

SOLDE D'EXECUTION BRUT	-774 408,75
-------------------------------	--------------------

RESULTAT REPORTE 2018	249 989,52
-----------------------	------------

OP NON BUDGETAIRE AJUSTEMENT 1069	-124 736,63
-----------------------------------	-------------

RESULTAT DE CLOTURE 2019	-649 155,86
---------------------------------	--------------------

RESTES A REALISER	0,00	500 000,00
-------------------	------	------------

BESOIN DE FINANCEMENT	149 155,86
------------------------------	-------------------

FONCTIONNEMENT

EXECUTION DU BUDGET 2019	DEPENSES	RECETTES
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES	15 166 377,00	15 166 377,00
REALISATIONS		
OPERATIONS REELLES	12 269 430,89	15 076 644,42
OPERATIONS D'ORDRE	1 372 907,44	42 489,85
TOTAL	13 642 338,33	15 119 134,27

SOLDE D'EXECUTION BRUT	1 476 795,94
-------------------------------	---------------------

RESULTAT REPORTE 2018	200 000,00
-----------------------	------------

RESULTAT DE CLOTURE 2019	1 676 795,94
---------------------------------	---------------------

RESULTAT DE CLOTURE CUMULE	
SECTION D'INVESTISSEMENT	-649 155,86
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 676 795,94
RESULTAT DE CLOTURE CUMULE	1 027 640,08

II – AFFECTATION DU RESULTAT

Rappel des principes

L'arrêté des comptes 2019 permet de déterminer :

Le résultat 2019 de la section de fonctionnement (1 676 795,94 €)

Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (solde entre les recettes réelles et d'ordre et les dépenses réelles et d'ordre) majoré de la quote-part du résultat 2018 de la section de fonctionnement reporté sur cette section (recettes, chapitre 002).

Le solde d'exécution 2019 de la section d'investissement (- 649 155,86 €)

Ce solde d'exécution est égal au solde constaté entre d'une part, les dépenses d'investissement de l'exercice 2019 majoré de l'excédent d'investissement 2018 reporté (chapitre 001 en recette) et d'autre part, les recettes d'investissement propres à l'exercice 2019.

Celui-ci présente un déficit d'investissement pour ce budget (dépense, chapitre 001)

Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2019 doit en priorité s'il y a un besoin de financement de la section d'investissement en 2019, le couvrir, ce qui est le cas pour ce budget, compte tenu du solde des restes à réaliser reportés en section d'investissement.

Le solde du résultat de fonctionnement après couverture du besoin en financement de la section d'investissement, s'il y a lieu, étant positif, peut, selon la décision de notre assemblée, être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de fonctionnement pour permettre :

De financer des dépenses nouvelles

D'inscrire une réserve en fonctionnement et/ou en investissement pour des dépenses imprévues en 2020.

De contribuer au financement des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2020 en lieu et place d'une fraction d'emprunt ;

En tenant compte des résultats présentés ci-dessus dans le tableau, il est proposé au Conseil municipal,

D'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2019 du budget principal :

Section d'investissement :

Dépenses compte 001 « Résultat d'investissement reporté »	649 155,86 €
Recettes compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »	1 000 000,00 €

Section de fonctionnement :

Recettes compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »	676 795,94 €
------------------------------------------------------------	--------------

Le Budget supplémentaire qui sera soumis à votre approbation, à cette même séance, reprendra ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2020.

M. ROUVIER prend la présidence de la séance pour le vote au vu du départ de la salle de M. le Maire.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire

Envoyé en préfecture le 22/06/2020

Reçu en préfecture le 22/06/2020

Affiché le 24/06/2020

SLOW

ID : 034-213401508-20200609-DEL20_06_09_02-DE

DELIBERE
A LA MAJORITE
(Pour 22, Contre 5)

Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice, au bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Approuve le Compte Gestion établi pour l'exercice 2019 par le Trésorier principal,

Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2019 arrêté aux résultats ci-dessus,

Affecte le résultat de clôture de l'exercice 2019 du budget principal tel que présenté ci-dessus.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.

Pour copie conforme,

Le 1^{er} Adjoint

Marc Rouvier


